



PART DANS UNE SOCIETER AVEC DIVIDANDE

Par **juliodu94**, le **20/12/2012** à **23:28**

BONJOUR

JE NE SES PAS TROP OU POSTER MA BELLE MÈRE A UNE PART DANS UNE SOCIETER QUE SON MARI (DÉCÉDÉ) AVAIT PRISE LORS DE LA CRÉATION POUR POUVOIR FAIRE UN CRÉDIT 22 PERSONNE DONC 22 PART ON AMENER 1500€ IL Y A 10 ANS SES UNE SCI DEPUIS LE CRÉDIT EST FINIE ET LES ACTIONNAIRES LA RELANCE SOUVENT POUR ESSAYEZ DE LUI RACHETER SA PART DE LA PREMIER PROPOSITION A LA DERNIÈRE ELLE EST PASSER DE 1500€ A 45000€ ELLE A RENDEZ VOUS LE 28 DÉCEMBRE UNE LISTE DE SOCIETER LUI A ÉTÉ TRANSMISE POUR RACHETER LES PARTS QUI SERONS PRÉSENT A LA RÉUNION DU 28 LE PROBLÈME SES QUAND REGARDANT LES DIRIGEANT DES SOCIETER SON LES ACTIONNAIRE QUI ONT LES PART JE PENSES QU'IL Y A ANGUILE SOUS ROCHE ET QUE CETTE PART DOIS VALOIR DE L'ARGENT SURTOUT QUE LES DIVIDENDES DE LA SOCIETER SON LE 30 DÉCEMBRE QUE NOUS CONSEILLES VOUS

MERCI